REÇU LE
23 SEP. 2026
A LA SOUS PREFECTURE
DE GEX (AIN)

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY **COMMUNE** : MIJOUX		
OBJET : Acceptation d'un deuxième don d'objets traditionnels de la vallée par Mme Grosrey		SEANCE DU 21.09.2026 Etaient présents : M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. C. GENIEVRE-LUCET. M. HEMONNOT. D. JULLIARD. G. LEGAY. Secrétaire de séance : A. DRUON Pouvoirs : • T. GENIEVRE donné à C. GENIEVRE-LUCET
Date de convocation : 14.09.2026	Nb de conseillers En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9 Pouvoirs : 1	
Date d'affichage : 22.09.2026		
N° Délibération 01247.2026.09.041		

OBJET : GESTION FINANCIERE – Acceptation d'un deuxième don d'objets traditionnels de la vallée par Mme Grosrey

Par délibération n° 01247.2025.10.05, la commune a accepté le don proposé par Mme Catherine GROSREY, propriétaire de l'ancienne ferme de la NICODE à Mijoux, de matériels agricoles utilisés par ses parents.
Mme GROSREY propose de donner quelques autres matériels agricoles anciens, à savoir :

- un râteau à cheval modernisé pour tracteur ;
- une ou deux presses à fromage ;
- deux coffres à bois.

Le code général des collectivités territoriales précise dans son article L2242-1 que « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

Considérant la proposition de don d'équipements agricoles traditionnels typiques de l'activité paysanne mijolande,
Considérant que ce don n'est assorti d'aucune condition ou contrepartie,

Mme le maire propose d'accepter ce don, qui permet de préserver la mémoire de la vallée,

Entendu Mme le maire et l'avis des commissions Finances et Voirie patrimoine,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte ce don,
- Intègre les biens mobiliers ainsi donnés par Madame GROSREY à l'actif de la commune,
- Autorise la maire à procéder à toute démarche éventuellement nécessaire,
- Remercie la donatrice.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 9 (dont 1 pouvoir)
DELIBERATION N°01247.2026.09.041

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET

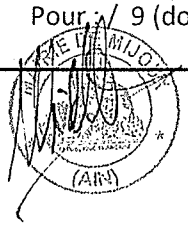

REÇU LE
23 SEP. 2026
A LA SOUS PREFECTURE
DE GEX (AIN)

DEPARTEMENT DE L'AIN **ARRONDISSEMENT** : THOIRY **COMMUNE** : MIJOUX	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
OBJET : Autorisation donnée à la maire pour la signature d'une convention portant sur la constitution d'un droit de passage et de tréfonds avec Orange à la Vattay (parcelle A395)	SEANCE DU 21.09.2026 Etaient présents : M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. C. GENIEVRE-LUCET. C. GROSGURIN. M. HEMONNOT. D. JULLIARD. G. LEGAY. Secrétaire de séance : A. DRUON Pouvoirs : • T. GENIEVRE donné à C. GENIEVRE-LUCET
Date de convocation : 14.09.2026 Date d'affichage : 22.09.2026 N° Délibération 01247.2026.09.047	Nb de conseillers En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10 Pouvoirs : 1

OBJET : URBANISME – Autorisation donnée à la maire pour la signature d'une convention portant sur la constitution d'un droit de passage et de tréfonds avec Orange à La Vattay (parcelle A395)

Madame le maire expose que Orange loue une parcelle à la commune à la Vattay pour l'exploitation de son réseau. En vue de travaux pour la réalisation de tranchées nécessaires à l'installation des fourreaux pour les réseaux, Orange demande à la commune, propriétaire de la parcelle A395 à La Vattay, de lui consentir des droits de passage et de tréfonds sur son terrain.
Par conséquent, un projet de convention a été proposé par Orange.

La présente convention consent un droit de passage pour les piétons et les véhicules pour l'accès à la parcelle concernée et un droit de tréfonds permettant à Orange d'accéder aux fourreaux pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'entretien.

La présente convention prendra effet à compter de sa date de signature et sera valable pendant toute la durée d'exploitation de la parcelle louée.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Autorise le maire à signer la convention proposée avec Orange
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 1 pouvoir)
DELIBERATION N°01247.2026.09.047

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET

MAIRIE DE MIJOUX (AIN)